

# AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, le Conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 526-1-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 526-2020 RELATIF AUX ANIMAUX (AJOUT DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GARDE DE POULES PONDEUSES À DES FINS RÉCRÉATIVES, COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION.)**

L'objet de ce règlement est de permettre à la Municipalité d'encadrer la garde de poules pondeuses à des fins récréatives, complémentaire à l'habitation, et de se doter de mesures de contrôle visant à assurer le bien-être des animaux et minimiser les nuisances associées à la présence des poules, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Le règlement entre en vigueur le 9 mars 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude ou sur le site web de la Municipalité au [www.saint-jude.ca](http://www.saint-jude.ca)

Donné à Saint-Jude, ce 8 mars 2021.



Nancy Carvalho  
Directrice générale et secrétaire-trésorière